

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lle} NIVERLET, libraires; A PARIS, Office de Publicité Départementale (Isid. FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, Correspondance générale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 16 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

6 heures 14 minut. soir, Omnibus. 4 — 11 — — Express. 4 — 11 — matin, Express-Poste. 9 — 48 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

1 heure 59 minut. soir, Express. 11 — 51 — matin, Omnibus. 6 — 6 — soir, Omnibus. 9 — 11 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 22 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. » Six mois, — 10 — — 13 — » Trois mois, — 5 25 — — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

EXTÉRIEUR.

ANGLETERRE. — Dans les deux chambres du Parlement anglais, le 3, il ne s'était rien passé d'intéressant jusqu'à l'heure du courrier.

A propos de la seconde lecture du bill relatif aux bons du trésor dans la chambre des Communes, sir G. C. Lewis, ancien chancelier de l'échiquier, a attaqué, sur quelques points, les arrangements financiers de M. Disraeli, auquel il a reproché surtout de ne pas pourvoir suffisamment aux surcroîts de dépenses que peuvent entraîner les affaires de l'Inde et la mise en état des défenses nationales. M. Gladstone a, de son côté, déclaré que les finances du pays lui paraissaient dans un état peu satisfaisant. Cet orateur parlait encore au départ du courrier.

Dans la chambre des Lords, lord Ellenborough a refusé d'accéder à une demande de lord Shaftesbury de publier certaines pièces relatives aux massacres de Cawnpore. (Constitutionnel.)

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Londres, 4 mai. — Les nouvelles de New-York sont du 22 avril. Le comité des affaires étrangères avait recommandé l'abolition du traité Clayton-Bulwer.

Santa-Anna avait vainement, dit-on, demandé des secours à l'Espagne.

A la Nouvelle-Orléans, on pétitionnait pour l'établissement d'un service de communications régulières avec Bordeaux.

La Bourse était ferme; les cotons étaient en hausse de 1/4 à 3/8 et les céréales baissaient. — Havas.

FAITS DIVERS.

Un décret impérial du 29 décembre 1854 avait rétabli les fonctions de secrétaire général dans dix

préfectures de 2^e classe. Sur la proposition de M. le ministre de l'intérieur et de la sûreté générale, un décret impérial du 1^{er} de ce mois vient de l'étendre à quatre autres départements du même rang dont le chef-lieu compte au moins 40,000 âmes de population, et où, par suite, les préfets sont investis des attributions de préfet de police. Ce sont les départements du Doubs, du Gard, du Loir-et-Cher et de la Haute-Vienne.

— Les progrès de la science et en particulier les découvertes remarquables de la galvanoplastie ont donné lieu aux plus intéressantes applications de ces merveilleuses opérations chimiques. Il en est une surtout qui paraît devoir exercer une influence favorable à l'art de la gravure. Elle a attiré depuis quelque temps l'attention des savants, des artistes, des industriels. Un inventeur, M. Garnier, a imaginé le premier, à ce qu'il paraît, un procédé pour consolider les planches de cuivre gravées, destinées à l'impression en taille douce. C'est un problème qu'il n'était pas facile de résoudre et que l'on cherchait avec persévérance. Par l'usage, les planches de cuivre se fatiguaient, le travail du burin perdait de sa valeur, et les plus beaux travaux de nos artistes, au bout d'un certain temps, se trouvaient perdus ou arrivaient à un état d'infériorité déplorable. Grâce au procédé de M. Garnier, mis en œuvre aujourd'hui par M. Tavernier, on serait arrivé à ce but si désirable. Le moyen est de recouvrir les planches d'une couche d'acier qui permet d'obtenir un tirage illimité et constamment uniforme. L'opération fort simple, maintenant qu'elle est connue, consiste à déposer sur la planche, et sans altérer aucunement le travail de l'artiste, une couche galvanique d'acier excessivement mince.

— Jules Gérard, le célèbre tuteur de lions, est parti le 3 avril de Marseille pour Bone, sur le vapeur le Chéiff, avec quelques chasseurs intrépides, parmi lesquels on cite le comte russe Branicki.

— On lit dans l'Union bretonne de Nantes, du 2 mai :

« Hier le conseil municipal et la chambre de commerce se sont réunis, à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. le conseiller d'Etat préfet de la Loire-Inférieure.

« On se rappelle que ces deux corps s'étaient rendus auprès de M. Henri Chevreau, pour lui demander de vouloir bien se faire auprès de l'Empereur l'interprète des besoins de la ville de Nantes et le défenseur de ses intérêts compromis.

« M. le conseiller d'Etat préfet s'est chargé de cette double mission, qui a été couronnée, ainsi que nous l'avions fait pressentir depuis plusieurs jours, du plus heureux résultat.

« Le conseil et la chambre étaient convoqués pour recevoir de M. Henri Chevreau communication du succès de ses démarches à Paris.

« En premier lieu, l'Empereur a décidé que les armements et désarmements des navires auraient lieu aussi bien à Nantes qu'à Saint-Nazaire. Sa Majesté ne veut pas que le commerce de notre ville soit entravé par les embarras des formalités administratives; au contraire, sa haute sollicitude s'applique à lui donner toutes les conditions possibles de développement prospère.

« En second lieu, les travaux projetés pour l'amélioration de la Loire, dont les plans ont été adoptés en 1852, sont décidés en principe, et il y a tout lieu d'espérer que l'attribution d'un crédit considérable permettra de les entreprendre dans le courant de 1858. L'Empereur a donné à cet égard des instructions positives, qui n'ont fait que devancer les dispositions bienveillantes de M. le ministre des travaux publics M. Rouher, en effet, quelques jours avant la décision de Sa Majesté, avait déclaré à M. Henri Chevreau que les réclamations de la ville de Nantes lui paraissaient fondées, et qu'il les appuierait auprès de l'Empereur.

FEUILLETON

UNE HAINE A BORD.

DEUXIEME PARTIE.

SOEUR AGLAË.

(Suite.)

Tandis que les soldats passagers ressentaient les premières atteintes du mal de mer, un conciliabule de matelots eut lieu sur le petit tillac.

— Qu'est-ce que c'est que celui-ci? demandaient, en parlant de Fargeolles, les hôtes du gaillard d'avant.

Gaussard se chargea de répondre :

— Rien de bon, mes enfants, dit-il, c'est Vent-de-Bout, comme on l'appelait à bord de la Victorieuse, où nous étions il y a deux ans.

— Tiens! tiens! le père Gaussard a navigué avec tout le monde; interrompt admirativement le mousse Papillon.

— Ton maître aussi a fait la campagne en compagnie de ce monsieur-là; il ne doit pas être trop fier de le retrouver ici, ni moi non plus.

— Ah! ils ont donc eu quelque méchante affaire ensemble? dirent les auditeurs.

— Ce n'est pas que tout l'honneur en soit resté à M. Renaud, Franc-Cœur, comme nous l'avions surnommé, reprit Gaussard. Il y avait émeute. Voici la chose en deux temps : il y avait émeute à Rio, la garde allemande s'était révoltée, l'empereur avait prié l'amiral d'envoyer les Français à terre pour mettre la paix. Voilà qui va bien. A bord, Vent-de-Bout était capitaine de la compagnie

de débarquement; le commandant Bellegrave le fait appeler; il ne montait pas; il n'était pas prêt, soi-disant. On a conté des histoires sur cet article, suffit! Donc, M. Renaud était le second de la compagnie; le commandant en colère lui donne l'ordre de pousser sans l'autre, dont on se passa, comme de juste. Nous tirâmes quelques coups de fusil, après quoi Franc-Cœur fait faire. En place! repos! et, le sabre en main, va tout seul trouver les révoltés. Ils voulurent d'abord le larder à la baïonnette. Nous apprêtions nos armes : ça aurait chauffé dur! Lui, plus calme que moi à l'heure qu'il est, nous commande de rester tranquilles; ça fait que les Allemands l'écoutent. Il leur dit qu'ils n'avaient pas le bon sens, et parle si bien que le branle-bas finit tout seul; ça s'arrangea pour le mieux. L'empereur fut si content, qu'il pria l'amiral de le renvoyer avec une note, demandant au roi de le nommer lieutenant de vaisseau pour sa récompense. Ça n'empêche pas qu'il soit toujours enseigne, vu, à ce qu'il paraît, qu'il n'avait pas rempli les conditions écrites par la loi. Vent-de-Bout en fut si vexé qu'il punit la moitié de l'équipage; j'y gagnai une nuit aux fers. Il chercha dispute à M. Renaud; mais le lendemain la Légère partait pour Brest; Franc-Cœur retourna en France à son bord et moi aussi. Depuis ce temps, c'est la première fois qu'ils se rencontrent.

— Allons, dirent les matelots, c'est amusant d'avoir à bord une peste pareille.

— Nous avons appareillé le 15; note bien ça dans ton idée, poursuivit gravement le père Gaussard, sans compter qu'hier ces pousse-cailloux de malheur ont jeté le chat noir à la mer.

Pour ceux qui ne dédaignent pas trop les superstitions du gaillard d'avant, de semblables paroles sont assez

significatives. Elles firent un effet sensible sur l'imagination des interlocuteurs. L'embarquement de Fargeolles fut considéré comme une calamité, et plus d'un brave marin qui n'aurait pas sourcillé devant le feu d'une escadre se rendit à son poste avec crainte et découragement. Il était impossible d'entreprendre une longue traversée sous de plus tristes auspices.

Gaussard avait raconté en outre les tragiques événements de la Thétis, la mort de Charles de Pierremont, et mille autres traits plus ou moins odieux de la biographie de Fargeolles.

Dans le poste des élèves, la présence à bord du nouvel officier motiva aussi le récit de ses antécédents.

Desbagnés, le plus ancien de grade, dit comment MM. Fargeolles et Renaud se détestaient depuis le vaisseau-école. Déjà, ils avaient fait deux campagnes ensemble, et la dernière fois, en 1833, M. Renaud avait abandonné la Victorieuse en cours de campagne, à la suite d'une affaire très-sérieuse contre son collègue.

— C'est déplorable! ajouta l'élève, voici que leur mauvais destin les rassemble encore! la vie de carré sera un enfer.

— Triste, Messieurs! — car, de tout temps, les petits ont pâti des sottises des grands, — dit un des auditeurs. Tenons-nous bien sur nos gardes.

L'équilibre était rompu à bord, la guerre intestine, qui ne s'allume, au pis aller, qu'à la fin des expéditions de quelque durée, ne pouvait manquer, cette fois, de se déclarer dès le principe.

Le commandant de la Sévère ignorait seul les levains de discorde qui fermentaient dans l'état-major, mais en eût-il été instruit, il eût fait semblant de ne rien savoir. M. de Kergal était un de ces officiers de la marine de

« Ainsi se trouvent résolues, dans les conditions les meilleures et les plus complètes, les deux questions pour lesquelles l'intervention de M. Henri Chevreau avait été solennellement invoquée.

» Le conseil municipal et la chambre de commerce ont accueilli la communication que leur a faite M. Henri Chevreau, avec une vive satisfaction et une profonde reconnaissance, dont MM. Caissard, de la Giraudais et Fruchard se sont faits de vive voix les intelligents organes, qui s'est manifestée ensuite par une visite en corps à M. le conseiller d'Etat préfet, et qui s'est traduite enfin en une chaleureuse adresse de remerciements à l'Empereur.

» Notre population tout entière s'associera à ces démonstrations significatives de la gratitude publique. Pleine de la foi la plus entière dans l'actif dévouement du haut fonctionnaire qui l'administre, elle a, depuis longtemps, acquis la preuve que l'Empereur, même au milieu des graves préoccupations politiques qui l'environnent, aime à connaître ses besoins, à protéger ses intérêts, à accroître constamment ses éléments de prospérité. C'est la puissante initiative de l'Empereur qui a donné à Nantes une ligne transatlantique; c'est elle qui décide aujourd'hui l'amélioration de la Loire; c'est elle encore qui veut l'établissement de nouveaux bassins à Saint-Nazaire, destinés à devenir un autre Liverpool. Notre ville comprend l'étendue de ces bienfaits et elle souhaite ardemment, avec tous les corps électifs, que Sa Majesté la mette prochainement à même, en venant se reposer au milieu d'elle, de lui en témoigner sa reconnaissance profonde, inaltérable et sincère.

— Le duc de Malakoff, dit le *Globe*, a accepté l'invitation des membres du club de l'armée et de la marine à un grand banquet qui aura lieu jeudi prochain. Le fauteuil sera occupé par le major-général sir William F. Williams de Kars.

— On lit dans l'*Indépendance espagnole* de Madrid :

« Le chemin de fer de Madrid à la Méditerranée, ouvert à la circulation publique depuis quelques jours seulement, a déjà changé la face non seulement de la ville d'Alicante et de son port, mais aussi de la plupart des autres villes et villages qu'il traverse. La propriété a généralement doublé de valeur. La ville d'Alicante, jadis si déserte et silencieuse, est percée de passages ouverts au commerce, et les marchandises qui arrivent en quantité, impriment à tous ses quartiers un mouvement inconnu.

» Dans le port, l'affluence de bâtiments est telle que ceux récemment arrivés ne trouvent que difficilement l'espace nécessaire pour jeter leur ancre;

quelques-uns mêmes ont été obligés de les laisser tomber hors barre.

» Cette animation féconde qui règne à Alicante régnera à son tour en Galice, les Asturies, Castille-la-Vieille, Biscaye, Estramadure et toute l'Andalousie, le jour où les chemins de fer de ces contrées seront construits. »

CHRONIQUE LOCALE.

Saumur, le 5 mai 1858.

Monsieur le Rédacteur,

En opposition au charmant article que vous avez publié, dans le numéro du 1^{er} mai de votre journal, sur le dernier concert de la Société philharmonique, et qui était bien réellement l'expression de la vérité et des impressions de toutes les personnes qui ont assisté à cette délicieuse fête musicale, une sorte de compte-rendu, comme on en fait pour les feuilletons de théâtre, vient de paraître dans le *Courrier de Saumur*.

L'auteur, oubliant qu'il était dans un salon où il avait l'honneur d'être invité, s'est cru autorisé à user d'un droit que l'on achète en entrant dans un lieu public, en un mot, dans une salle de spectacle.

Loin de nous la pensée de vouloir imposer l'obligation de tout admirer, et nous pensons même que la liberté et la diversité des opinions sont nécessaires aux progrès de l'art; mais nous tenons à replacer la question sur son véritable terrain, en cherchant à éviter que l'on ne confonde avec une institution basée sur la spéculation une société d'amateurs, dont le but est non-seulement de se livrer aux douces jouissances que procure la musique, non-seulement de propager le goût et la connaissance de cet art éminemment agréable et utile, mais encore de venir en aide à la population souffrante, enfin de faire naître et entretenir parmi les habitants des relations qui tournent au profit de tous en général et des artistes en particulier.

En effet, que pouvait-on voir de plus attrayant et de plus satisfaisant que les réunions où régnaient la plus exquise politesse et le meilleur ton; d'où étaient bannies toute espèce de distinction dans les rangs, de morgue, de rivalité et de susceptibilité. Aussi, le local n'était-il pas assez vaste pour contenir toutes les personnes qui auraient désiré assister à ces charmantes soirées.

L'auteur de l'article qui, nous a-t-on dit, n'est pas de cette ville, nous apprend qu'il sait parfaitement reconnaître une mesure à 12/8, et qu'il est à même d'apprécier et juger tous les genres de musique; nous voulons bien le croire, tout en nous réservant de ne pas partager son jugement.

Du reste, nous aimons à penser que si, comme nous, il se fût trouvé à toutes les répétitions, à tous les concerts, au lieu de se livrer à la critique, comme nous il eût applaudi et remercié sincèrement les personnes qui, par leur talent et leur dévouement, ont si puissamment concouru au succès de notre Société philharmonique, dont la prospérité ne saurait être ébranlée par l'expression d'une opinion isolée.

Agrérez, etc.

Les Membres de la Commission.

Suivent les signatures.

L'ouverture des assises de Maine-et-Loire aura lieu lundi 10 mai, sous la présidence de M. Grimaud, conseiller à la Cour impériale.

Nous extrayons de la liste des jurés, ceux qui appartiennent à notre arrondissement.

MM.

Carré, Mathieu, propriétaire à Gennes.

Gigot, Eugène, maire de Soulanges.

Perreau, Félix, propriétaire à Saumur.

Boutiller de Beanregard, Jean-Auguste, maire de Louerre.

Cosnuel, Gustave, propriétaire à Souzay.

Renard, Etienne, propriétaire à Blou.

Pour chronique locale et faits divers : P. M. E. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Le résumé de la séance des Communes du 4 mai, qui nous parvient par le télégraphe, nous annonce deux nouvelles importantes, et qui sont faites pour causer une vive satisfaction en Europe. M. Gladstone ayant développé sa motion favorable à l'union des Principautés du Danube, M. Disraeli a fait observer que le succès de cette motion serait un embarras pour la France et l'Angleterre, qui sont actuellement dans un accord parfait sur la question, et aussitôt après la motion a été rejetée.

Sur une autre motion de M. Kinglake, relative au *Cagliari*, M. Fitzgerald a annoncé qu'une dépêche de M. le comte Cavour, reçue dans la journée, déclarait que les propositions du comte Malmesbury étaient acceptées et qu'en conséquence, la conciliation des intérêts napolitains et piémontais ne saurait être douteuse. Cette déclaration, nous dit le rédacteur de la dépêche, a été applaudie par les Communes; elle ne le sera pas moins parmi nous, car elle fait cesser toute les inquiétudes qui existaient encore du côté de l'Italie. — Havas.

Louis XVI qui traversèrent l'époque de la République sans émigrer, parce qu'il se trouvait alors dans les mers de l'Inde. Il avait conservé même sous l'Empire les traditions de l'ancien régime; on peut le peindre d'un trait en disant qu'il mettait un œil de poudre dans ses cheveux. Il s'était fait une règle de ne communiquer avec les membres de son état-major que pour affaire de service, hors les jours d'apparat où il les traitait magnifiquement à sa table. Il avait d'ailleurs une haute confiance dans son lieutenant, quoiqu'il professât en matière politique des opinions diamétralement opposées aux siennes; heureusement, ceci ne nuisait en rien à la bonne harmonie entre les deux premières autorités.

Le lieutenant Labranche obéissait toujours sans réplique et à la lettre; raide comme une consigne, sec comme un parchemin du moyen-âge, actif, exact, sérieux; tel était cet officier que nul n'avait vu rire depuis qu'il vivait à bord. L'équipage le surnommait le *Juif-Errant*, parce qu'il ne cessait de rôder nuit et jour dans le navire; on assurait qu'il ne dormait pas. On l'estimait à cause de sa justice éclairée, qui, ne frappant jamais à faux, n'admettait aucune transaction et n'acceptait de circonstances atténuantes que dans des cas extrêmement rares.

Les autres officiers étaient insoucians, diplomates ou égoïstes;—on doit comprendre déjà combien devait être fautive la position de Jules Renaud.

Pour compléter la peinture de l'état-major de la *Sévère*, nous nous bornerons à dire que le chirurgien était un laborieux jeune homme, qui passait sa vie à étudier dans sa cellule, et l'écrivain chargé de l'administration, un vieil employé inoffensif dont il était facile de faire la conquête à l'aide d'un calembourg.

Fargeolles voulut avoir un partisan, quelque insignifiant qu'il fût; dès le second jour, il traitait avec une familiarité souvent inconvenante le timide agent comptable, qui n'osait jamais lui rendre la pareille.

Il est un principe tacitement admis entre officiers de marine, c'est que la vie de famille de l'état-major doit

être tenue secrète devant les passagers. Ce mystère facile à dérober à tous les yeux, lorsque la présence des étrangers à bord est de courte durée, est extrêmement pénible pendant une longue traversée. Jules Renaud et Fargeolles essayèrent toutefois de se conformer à la coutume; à table, ils ne s'adressaient jamais un mot, ils évitaient de prendre directement part à une même conversation; en service, leurs rapports journaliers étaient entourés des formules d'une politesse affectée. Une semblable manière d'être est très-fréquente à bord, on appelle cela : *vivre politiquement*.

Conformément aux ordonnances, Jules, en sa qualité d'officier immédiatement moins ancien, relevait toujours Fargeolles lors du changement de quart. Deux fois par vingt-quatre heures, avec une exactitude scrupuleuse, à l'instant précis où la cloche du bord tintait, il se trouvait face à face avec son ennemi.

— « J'ai l'honneur d'être à vos ordres, Monsieur, » lui disait-il.

Fargeolles saluait, rendait les consignes d'un ton sec ou pédant, et disparaissait en laissant Jules sous une impression semblable à celle d'un homme qui vient de toucher un reptile venimeux.

Si, par extraordinaire, le jeune enseigne réveillé trop tard montait quelques secondes après minuit ou quatre heures du matin, Fargeolles énonçait d'abord les ordres de nuit, et puis ne manquait pas d'ajouter sentencieusement :

— « L'appel est fini, Monsieur; personne dans l'équipage n'y a manqué, car sans cela j'aurais sévèrement puni les délinquants; c'est ma méthode. »

Un matelot se trouvait-il en retard la même fois que Jules, Fargeolles condamnait le pauvre diable à deux ou trois heures de faction dans les haubants, et laissait avec affectation à son collègue le soin de faire exécuter la sentence.

En ce qui concernait le détail de l'artillerie, Jules était directement placé sous les ordres de son collègue, qui, par tous les moyens, tâchait de lui faire sentir le

point de sa misérable autorité.

Point de personnalités d'ailleurs; point de vexations apparentes, point de grossièretés. Si l'intention perçait pour Jules, elle restait inaperçue pour tous, et les torts, en cas de querelle, eussent été nécessairement imputés à ce dernier. Force lui était donc de comprimer sa nature franche, exaltée, susceptible d'emportement et même de violence, mais par cela même inapte à lutter incessamment de fiel avec un homme froid, sarcastique, toujours maître de lui.

On doit comprendre quelles furent les cruelles impressions de Jules Renaud, quand il reçut à l'échelle de la *Sévère* le meurtrier de Pierremont.

Les deux enseignes ne s'étaient pas encore dit une parole que la déclaration de guerre était faite : un regard échangé avait suffi. La lice était ouverte.

Mais, hélas ! ce n'était pas d'un combat corps à corps qu'il était question; jeux d'enfants que de telles luttes, même à outrance, elles durent si peu d'instant!

Il s'agissait de soutenir un assaut sans trêve pendant plus de trois mois, il s'agissait d'être le partenaire d'un lent duel à mort où les dernières armes à employer étaient les seules dont Jules eût voulu se servir. — Jules était retenu par sa promesse tacite à sa sœur Aglaé.

Fargeolles avait tous les avantages pour une pareille affaire, il l'envisageait de sang-froid, elle était dans sa nature. Renaud perdait du terrain, il était démoralisé. Les hostilités s'engagèrent dès le premier jour, et continuèrent ensuite, à l'insu de tous, en service et hors du service, sur le pont et dans l'intérieur du carré, partout enfin et d'une manière permanente. Fargeolles jouissait des tortures de l'imprudent qui osait résister à son inflexible génie; il triomphait.

Nous n'essaierons pas de décrire les tourments qu'endurait l'impétueux Jules Renaud, tant la contrainte qu'il s'imposait était opposée à sa nature.

Sœur Aglaé pria pour l'ami de Charles de Pierremont.

(La suite au prochain numéro.)

MM. Pégot-Ogier et C^o, banquiers, rue de la Bourse, 7, à Paris. — Achats et Ventes, Comptes-Courants, — Reports. (Voir aux annonces).

Amis de ceux qui souffrent, nous nous faisons un devoir de signaler à l'attention publique une précieuse conquête de la médecine, un mode nouveau d'application de courants doux et continus de fluide galvanique au traitement spécial des *maladies chroniques*, principalement les maladies de poitrine, du cœur et les maladies nerveuses, par le docteur Tirat, qui s'est spécialement consacré à l'étude de ces

affections, et qui, à notre connaissance, opère des cures extrêmement remarquables sur des malades réputés incurables.

Les personnes les plus délicates, les enfants en bas âge peuvent être soumis à ce traitement sans le moindre inconvénient. Un bien-être général, plus d'énergie, une douce et bienveillante chaleur, la disparition des douleurs, la respiration facilitée, le sommeil rendu paisible, enfin le rétablissement des forces corporelles, tels sont les effets produits par les appareils électro-chimiques du docteur Tirat, avec l'aide, du reste, d'une médication douce et ra-

tionnelle. Aussi son cabinet, rue Saint Honoré, 154, à Paris, est constamment rempli de nombreux malades de Paris et de la province. (Voir aux annonces.)

BOURSE DU 4 MAI

3 p. 0/0 baisse 15 cent. — Ferme à 69 50.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Ferme à 95 50.

BOURSE DU 5 MAI

3 p. 0/0 hausse 15 cent. — Ferme à 69 45

4 1/2 p. 0/0 baisse 40 cent. — Ferme à 95 10

P. GODET, propriétaire-gerant.

154, rue Saint-Honoré, 154, à Paris.

MALADIES DE POITRINE

ET AFFECTIONS NERVEUSES.

Traitement par correspondance par M. TIRAT (de Malemort), docteur de la faculté de Paris, bachelier ès-sciences, ancien élève de l'École impériale des eaux-et-forêts, ancien professeur des sciences physiques, etc.

Le docteur Tirat, convaincu de l'impuissance des moyens thérapeutiques employés jusqu'à ce jour, dans le traitement des maladies de poitrine, de cœur et des affections nerveuses, a eu recours à cet agent mystérieux et puissant, au fluide galvanique; il a emprunté à la pile de Volta, modifiée et perfectionnée, un remède à l'aide duquel il triomphe des maladies les plus graves, même de celles regardées comme incurables. Ses appareils électro-chimiques doivent leur efficacité à l'action lente mais continue des courants électriques dégagés par l'action chimique des métaux et des sels minéraux.

Aussitôt que le malade en a fait l'application, souvent les douleurs qu'il éprouvait disparaissent, il sent un bien-être dans tout son corps.

L'énergie de l'estomac augmente; l'appétit revient; le sang, en circulant plus vite, porte la chaleur et la vie dans tous les organes.

Ses appareils peuvent être employés quelquefois seuls; mais ordinairement ils ne doivent être que l'auxiliaire d'une médication rationnelle et intelligente.

Nota. — Pour preuve de ce qu'il avance, il ne cite ici que quelques-uns des milliers de cas de guérison attestés par des pièces authentiques qui seront mises sous les yeux des malades.

MALADIES DE POITRINE.

Paris, 26 mars 1858.

« Monsieur, j'étais affecté d'une maladie de poitrine depuis plusieurs semaines; j'avais essayé de plusieurs médecins, aucun ne m'avait guéri. Votre traitement, qui est doux et facile à suivre, puisqu'il ne m'a pas empêché de travailler, m'a guéri en moins de deux mois et demi; et, dès le commencement, j'ai éprouvé une amélioration qui peut continuer jusqu'à ma complète guérison.

« Veuillez recevoir mes remerciements pour la santé que vous m'avez rendue.

JULES MERCIER,

« Brossier, rue Saint-Denis, 259. »

M^{me} Julienne, rue Préfontaine, 23, à Rouen :

« Monsieur, affectée depuis quatre ans d'une maladie de Poitrine, avec toux, oppression insupportable et incontinence d'urine, votre traitement et votre appareil m'ont soulagée en quatre jours et guérie en un mois.

« Recevez l'expression, etc. »

M. Manceau, curé à Borchers-Lévêque :

« Monsieur, surpris de la guérison presque miraculeuse obtenue par votre traitement sur la personne du sieur Caillot, de ma paroisse, je vous adresse M^{lre} R. »

M. Philippe, rue Guénégaud, 3, à Paris, directeur d'un journal de médecine :

« Il est vrai que le traitement du docteur Tirat est du plus heureux effet sur ma femme, atteinte, depuis plusieurs années, d'une phthisie pulmonaire avec sueurs nocturnes, crachement de sang, oppression, etc.

« Elle avait été soignée sans résultat aucun par divers médecins, et je dois à la vérité de déclarer que c'est le traitement de M. Tirat qui seul a pu la délivrer de cette toux continuelle qui l'aurait conduite au tombeau, car les expectorations prenaient de jour en jour un caractère plus grave, au moment où M. Tirat l'a vue pour la première fois, en 1845.

« Ma femme jouit aujourd'hui d'une santé fort bonne, et son embonpoint témoigne mieux que je ne puis le faire de l'amélioration de sa position.

« J'irai plus loin, en ce qui concerne le traitement de M. Tirat dans les affections de la poitrine et les crachements de sang, c'est que sa potion, qu'il ordonne par petite quantité, ordinairement,

m'a rendu un jour un merveilleux service. Ma femme venait d'être prise d'une espèce de vomissement de sang, et ne sachant comment l'arrêter, il me vint à l'idée de lui administrer une forte dose de cette potion. Le résultat en fut immédiat; le vomissement fut arrêté. Je vous autorise, Monsieur, à vous servir de cette lettre.

« Signé : C.-H. PHILIPPE. »

PHTHISIE PULMONAIRE, GUÉRISON EN UN MOIS.

Phthisie pulmonaire regardée comme incurable par MM. Testelain, docteur médecin, ancien représentant, et Platau, officier de santé à Roubaix.

M. Landerrière, entrepreneur à Roubaix (Nord) :

« En 1847, ma fille, âgée de dix-sept ans, était traitée pour une pulmonie double par M. Platau, et présentait tous les symptômes de cette maladie au second degré. Ce dernier médecin avait compté cent soixante pulsations à la minute. Les sueurs nocturnes étaient très-abondantes, l'oppression extrême; elle crachait le sang en abondance. Dans une consultation composée de plusieurs médecins : MM. Platau, Testelain, etc.; ces messieurs avaient déclaré que ma fille ne passerait pas la nuit. Je m'adressai au docteur Tirat, qui lui fit suivre son mode de traitement, et en quinze jours elle fut rendue à la santé.

« Un docteur de Lille, qui l'ausculta, ne trouva plus aucun symptôme de cette terrible maladie.

« Signé : LANDERRIÈRE. »

PULMONIE, CATARRHE.

M. Postel, curé à Naour, près Amiens (Somme), à M. le docteur Tirat :

« Vos ouvrages m'ont paru renfermer d'excellents principes pour le traitement des maladies de poitrine; plusieurs malades de ma connaissance en ont fait usage à ma satisfaction et à la leur.

« Le jeune homme de Fignecourt dut à votre traitement unique sa guérison, après quelques semaines de traitement.

« Le maître maçon d'Amiens était à deux doigts de sa perte, par suite de sa longue maladie de poitrine, héréditaire dans toute sa famille; le médecin avait déclaré sa mort comme très-prochaine; c'est à cette époque qu'il commença à suivre votre traitement, et il s'en trouva mieux, à la surprise de tout le monde; mais il dut succomber à ce mal invétéré, tout en vous remerciant de ce prolongement.

« Plus heureux, l'abbé Papin est parfaitement guéri; il est prêtre maintenant. M. Deplanche, vicairé à la cathédrale, vous donnera son adresse. »

M. Guyard, docteur médecin, à M. Tirat :

« Monsieur et honoré confrère,

« Il y a environ quinze jours que j'ai eu l'honneur de vous consulter pour M^{me} H... Aujourd'hui, et même depuis cinq ou six jours, la malade est un peu mieux, l'expectoration est plus faible, le matin surtout, la toux moins forte, etc. »

HYPERTROPHIE DU CŒUR. — PARALYSIE.

M^{me} Théry, rue Voltaire, 25, à Wazemmes, près Lille (Nord) :

« J'étais affectée, depuis sept ans, d'une paralysie des jambes, d'une hydropisie du cœur et d'une gastrite; je ne pouvais quitter le lit; je vomissais tout ce que je mangeais; mon oppression était extrême. Les nombreux traitements que d'autres médecins m'avaient prescrits n'avaient produit aucun résultat; je m'adressai au docteur Tirat, et, un mois après, j'obtins une grande amélioration, qui fut suivie de guérison trois mois après. »

CATARRHE CHRONIQUE TRÈS-GRÈVE.

M. Larché, curé à Chartres, près Tournai, à M. L. :

« Une jeune personne de ma paroisse, la fille Thibault, était atteinte, depuis plusieurs années, d'un catarrhe pulmonaire chronique; le médecin qui la traitait n'ayant point réussi, on en appela un second, qui me déclara que la jeune personne était perdue, que tout ce qu'il pourrait faire, ce serait de la prolonger encore quelques mois. Je l'engageai à me faire la consultation de la jeune fille et à me la donner. Je l'envoyai à M. Tirat, qui de suite me répondit. Au bout de quelques jours, la malade fut mieux; enfin, au bout de trois mois, elle parut guérie; trois mois plus tard, elle était domestique,

et aujourd'hui elle est grosse et grasse, comme si elle n'eût jamais été malade.

« J'ai été témoin d'un autre fait à peu près semblable; moi-même, à la suite d'une pneumonie très-grave, qui avait laissé un engorgement au côté droit, j'ai fait usage du traitement du docteur Tirat, qui m'a bien réussi. J'ai su du docteur Siméon que le médicament avait réussi dans plusieurs autres cas où il s'en était servi, après avoir vu les résultats qu'il avait opérés sur la fille Thibault.

« J'ai l'honneur d'être, etc. »

CATARRHE PULMONAIRE CHRONIQUE.

M. Mabile, curé à Ancretteville-sur-Mer :

« Monsieur, vous êtes le seul à qui je doive l'avantage d'une amélioration réelle. Vous me la procurâtes au bout de quelques semaines. En vous le témoignant, je joins un acte de reconnaissance que je vous prie d'agréer. »

M. Goudet, propriétaire à Elbeuf, demeurant actuellement rue Orbe, 110, à Rouen, à M. Tirat :

« J'ai la satisfaction de vous apprendre que, grâce à votre traitement et à vos ceintures galvanochimiques, j'ai été guéri radicalement de mon affreuse maladie de poitrine. »

M^{lle} Degrégé, d'Euvermeu, était affectée, il y a cinq mois, d'une maladie de poitrine avec toux, oppression, suppression des mois. Le docteur l'a traitée et guérie par correspondance, sans la voir.

L'épouse de M. Lethuillier-Pinel, ingénieur-mécanicien, rue d'Elbeuf, 50, à Rouen, à M. Tirat :

« Votre traitement et votre appareil électro-galvanique m'ont rendu parfaitement la santé. Depuis six mois, je n'ai plus d'oppression ni de douleur de poitrine. Je vous suis très-reconnaissant.

« F^m LETHUILLIER-PINEL. »

M^{lre} M. Hardy, aux Grandes-Ventes :

« 12 octobre 1857.

« Monsieur, quand je vous ai consulté, il y a trois mois, j'étais, je crachais le sang avec abondance; mes règles m'avaient quittées depuis six mois. Grâce à votre traitement et à votre appareil galvanique, je suis parfaitement guérie.

« Signé : M. HARDY. »

AFFECTIONS NERVEUSES. — GASTRALGIE.

M. Carpentier, de Neuville-Ferrières, près Neufchâtel-en-Bray :

« Monsieur, quand je vous ai consulté, j'avais des douleurs intolérables dans l'estomac; je vomissais tout ce que je mangeais, j'étais maigre comme un squelette. J'avais consulté, sans succès, beaucoup de médecins de Paris et de mon département. Votre ceinture galvanique et vos prescriptions m'ont guéri radicalement. »

CARPENTIER. »

RHUMATISME.

M^{me} Fleuribonde-Clasire, de Vieux-Villers, près Crèvecœur, affectée de rhumatisme, qui était venue consulter le docteur à Beauvais, lui a écrit le 3 mars :

« Il y a un mieux sensible. Votre ceinture galvanique me fait un grand bien; je suis presque totalement redressée et les douleurs ont beaucoup diminué. »

AFFECTION NERVEUSE.

« Je soussigné, maire de la commune de Saint-Sair, canton de Neufchâtel (Seine-Inférieure), certifie que le sieur Pierre de Bissou, âgé de cinquante-huit ans, était atteint, depuis environ dix ans, d'une goutte sciatique, qui le rendait hors d'état de pouvoir travailler; aujourd'hui, par le traitement du docteur Tirat, il se trouve en état de travailler et n'éprouve plus de douleur. »

« A Saint-Sair, 15 novembre 1857. »

M. Monnet, inspecteur des douanes, à Cambrai :

« Je suis parfaitement guéri de mes accès nerveux. On ne dira plus que cette maladie est incurable, puisque votre traitement et vos ceintures galvaniques peuvent la guérir. »

M. Wambroune, prêtre à Werwick (Belgique) :

« A peine avais-je commencé à faire usage de votre appareil et de vos prescriptions, que j'ai été soulagé de mon tremblement nerveux et de la débilité de tous mes organes. Le tremblement a disparu après six semaines. »

M. Lefebvre, cultivateur à Bacqueville :
« Monsieur,

« Le mal au côté de ma femme a disparu du jour où nous avons placé votre ceinture. »

M. Thiébaud, docteur-médecin, à M. Tirat :

« Monsieur et cher confrère,

« Je vous avais dit qu'une de mes malades voulait essayer de votre traitement, depuis que la pauvre femme voit M^{me} Lecreux aller mieux, etc. »

MALADIE SCORFULEUSE.

M. Layé, cultivateur à Fournelat, près de Pont-Audemer (Eure), le 28 mars 1858 :

« Monsieur, je vous écris pour vous faire savoir que vous avez parfaitement réussi pour la guérison de ma caisse; elle est entièrement guérie. Depuis quinze jours, il n'y a aucune cicatrice. » LAYÉ. »

Ce malade avait des fistules avec carie et des tumeurs.

SURDITÉ.

M. Caron, à Babeuf, près Noyon (Oise) :

« Monsieur,

« Vous avez guéri ma fille aînée d'une surdité et ma plus jeune du carreau; aujourd'hui, je viens vous consulter, etc. »

TUMEUR ABDOMINALE. — DOULEURS.

La dame de M. Sellé, l'administrateur de la cathédrale de Rouen, à M. Tirat :

« Monsieur, vos appareils galvaniques et votre traitement m'ont guérie de mes douleurs, que rien n'avait pu faire disparaître, et de ma tumeur que j'avais depuis plusieurs années. »

On peut encore citer : M. Gardeur, rue Ganterie, 30, à Rouen; — M. Demprunt, rue des Arpents, 32, à Rouen; — M^{me} Julienne, rue Préfontaine, 23, à Rouen; — M^{me} Maffiel, à la Commanderie, près Evreux; — M^{lle} Berbechon, à Cognac; — M^{me} Rousseau, rentière, à Valenciennes; — M^{me} Lapière, rue Orbe, 100, à Rouen; — M^{lle} Clément Julian, à Pernes (Vaucluse); — M^{lle} Gilesneut, sur la grande place, à Valenciennes; — M^{lles} Martin, à Orchies, près Lille; — M. Fessard, à Méru (Oise); — M^{me} Tiberge, à Méru (Oise); — M^{lle} Maria Hardy, aux Grandes-Ventes; — M. Antoine Carette, à Baue, près Amiens, etc., etc., qui tous ont été guéris par le docteur Tirat, après avoir suivi sans succès plusieurs traitements, et regardés comme incurables. (239)

Etude de M^e REMI BODIN, avoué,
rue d'Orléans, à Saumur.

PURGE

D'hypothèques légales.

(Art. 2194 du Code Napoléon.)

D'un acte reçu par M^e Leroux et son collègue, notaires à Saumur, le neuf avril mil huit cent cinquante-huit, enregistré,

Il résulte que M^{me} Michelle-Virginie Chevallier, veuve de M. Jean-Baptiste Molot, propriétaire, demeurant à Saumur,

A acquis de M. Jean-Eugène Fromageau, architecte diocésain de l'Algérie, demeurant à Alger,

Une maison, située à Saumur, levée d'enceinte, n^o 45, consistant en salon de compagnie, salle à manger au rez-de-chaussée, petite chambre à la suite de la salle à manger; au premier étage, une chambre donnant sur la levée d'enceinte, chambre derrière donnant sur le jardin; un grenier au-dessus de la première chambre du premier étage, autre grenier à côté, s'étendant sur la chambre construite au dessus de la remise de M^{lle} Latrau, laquelle chambre appartient à M^{lle} Latrau; un troisième grenier à la suite du premier et réjoignant sur la chambre qui ouvre sur le jardin; cour, serres-bois, lieux d'aisances, cuisiné en sous-bassement, cave à côté de la cuisine, petit jardin; une petite portion de terrain, actuellement en pré, située à l'extrémité du jardin, ayant la même largeur que le jardin, et limitée au sud par un petit fossé distant de six mètres environ dudit jardin; le tout joignant d'un côté M^{lle} Latrau, d'autre côté M^{me} veuve Prax.

Cette maison appartient à M. Fromageau, vendeur, en sa qualité de seul enfant et unique héritier de M. Jean-Laurent Fromageau, en son vivant entrepreneur de bâtiments, demeurant à Saumur, où il est décédé, le quinze décembre mil huit cent quarante-neuf, et dame Eugénie Deville, son épouse. M. et M^{me} Fromageau avaient fait construire cette maison sur un terrain par eux acquis de M^{me} Marie-Gabrielle-Etiennette Yachon, veuve de M. Pierre-Henri-Joseph Sailland, propriétaire, demeurant à Saumur. M^{me} Sailland possédait les terrains par elle vendus à M. et M^{me} Fromageau pour les avoir recueillis dans la succession de M^{lle} Etiennette Auger, sa tante maternelle, décédée à Saumur il y a plus de trente ans.

M^{me} Mulot a en de suite la propriété de ladite maison, mais elle n'entrera en jouissance que le vingt-quatre juin prochain.

M^{me} Mulot souffrira les servitudes passives, s'il en existe, et jouira de celles actives; elle prendra la maison

dans l'état où elle se trouvera le vingt-quatre juin mil huit cent cinquante-huit; elle paiera les impositions à partir du premier juillet suivant; elle acquittera les coûts et droits de son acquisition.

En outre de ces conditions, la vente a eu lieu moyennant la somme de huit mille francs, qui a été payée comptant par M^{me} Mulot.

Semblable extrait à ce qui précède, rédigé conformément à l'art. 2194 du Code Napoléon, a été déposé par M^e Bodin, avoué de M^{me} Mulot, au greffe du tribunal civil de première instance de Saumur, le vingt-quatre avril mil huit cent cinquante-huit, et l'acte de dépôt qui en a été dressé audit greffe, le même jour, a été notifié par exploit de Vaillier, huissier à Saumur, en date du trente du même mois, enregistré.

1^o A M. Charles Trouillard, banquier, demeurant à Saumur, au nom et comme subrogé-tuteur de la mineure Gabrielle-Marie Fromageau, seule enfant issue du mariage de M. Jean-Eugène Fromageau, sus-nommé, avec feu dame Claire-Marie Reyneau Saint-Remy;

2^o Et à M. le Procureur impérial près le tribunal civil de Saumur.

Avec déclaration que ladite notification leur était faite conformément à l'article 2194 du Code précité, pour qu'ils aient à prendre telles inscriptions d'hypothèques légales qu'ils aviseraient, dans le délai de deux mois, et que faute par eux de se mettre en règle dans ce délai, l'immeuble dont s'agit sera et demeurera définitivement purgé et libéré, entre les mains de M^{me} veuve Mulot, de toute hypothèque de cette nature.

Déclarant en outre, à M. le Procureur impérial, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèque légale n'étant pas connus de M^{me} Mulot, elle ferait publier ladite notification dans un des journaux désignés pour les annonces judiciaires.

Fait et rédigé par le soussigné, avoué de M^{me} veuve Mulot, acquéreur.

Saumur, le quatre mai mil huit cent cinquante-huit.

(240) R. BODIN.

MAISON

DE VILLE ET DE CAMPAGNE,

Dans une situation admirable, sur les bords de la Loire, rive droite, en face de Saumur;

A VENDRE.

Où à Louer présentement.

S'adresser à MM. LEROUX, notaire, à Saumur; BESSON, propriétaire à Saumur; et TAMONOT, à la maison.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

On demande un CLERC. (242)

Etude de M^e FERMÉ, notaire à Chinon.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

En totalité ou par parties,

Par le ministère de M^e FERMÉ, notaire à Chinon.

Le dimanche 16 mai 1858, à midi,

En la salle de la Mairie de Cravant,

675 hectares 15 ares 69 centiares de landes, faisant partie du RUCHARD;

Et 34 hectares 14 ares 31 centiares de prés marais, dits PALLU, MALVAU, LE MORILLER et NARCAY;

Le tout situé commune de Cravant, canton de l'Île-Bouchard.

Il sera fait dans ces landes et prés des divisions à la volonté des acquéreurs, et l'on pourra traiter, de gré à gré, avant le jour fixé pour la vente.

Le défrichement de ces landes, traversées en tous sens par des chemins très-praticables, serait peu coûteux, et, pour la majeure partie, la mise en culture serait avantageuse.

Tous ces immeubles appartiennent à M. AUGUY, propriétaire au Mans.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M^e FERMÉ, notaire à Chinon, dépositaire des titres de propriété. (243)

A VENDRE

UNE MAISON

Située à Saumur,

Formant l'encoignure de la rue Cendrière et de la rue Bizard.

S'adresser à M. GRANDMAISON, propriétaire à Saumur, ou à M^e DUTERME, notaire audit Saumur. (234)

A VENDRE

Pour entrer en jouissance de suite,

UNE MAISON,

Située à Saumur, rue du Temple,

Dépendant de la succession de M^{me} veuve Lehoux.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (235)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

MAISON,

Rue de la Visitation, n^o 6.

MAISON,

Rue de la Visitation, n^o 8.

MAISON,

Rue des Capucins, n^o 50.

S'adresser audit notaire. (63)

AVIS.

Les personnes qui désirent mettre leurs chevaux au vert, dans la prairie PONNEAU, peuvent s'adresser à M. CH. MILSONNEAU, rue Royale, fermier de M. PONNEAU, et sur la prairie, au sieur DEROUIN, garde.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

2,000 FRANCS

A donner à rente viagère.

S'adresser audit notaire. (244)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE,

Un hectare trente-sept ares de terre labourable,

Affée de rangées de vigne, Au Clos-Bonnet, commune de Saumur. S'adresser audit notaire. (62)

MAISON

Située rue Beaurepaire,

Anciennement occupée par M^{me} veuve Callonard,

A VENDRE OU A LOUER,

PRÉSENTEMENT

S'adresser à M^{me} veuve de FOS-LETHEULLE, ou à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (236)

A LOUER

présentement,

DEUXIÈME ETAGE,

Quai de Limoges, n^o 157.

S'adresser à M. SARTORIS. (111)

A VENDRE

Au pair,

SIX ACTIONS

de l'ex-société Préau, Vignault et C^{ie},

Avec faculté d'accepter les statuts de la société qui l'a remplacée et, par suite, les dividendes que cette société pourra donner au mois de mai prochain.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Présentement,

Ou pour la St-Jean 1858,

BOUTIQUE ET APPARTEMENTS.

Situés rue de la Comédie.

S'adresser à M. BOUTET-BRUNEAU.

Changement de domicile.

L'étude de M^e BEAUREPAIRE, successeur de M. Jahan est transférée rue Cendrière, n^o 8. (226)

M. CARETTE,
CHIRURGIEN - DENTISTE

DE PARIS,

Professeur de prothèse dentaire, auteur de plusieurs ouvrages sur l'art du dentiste, notamment de celui intitulé le Dentiste de la Maison, approuvé par l'École de médecine,

A Saumur, rue Haute-S-Pierre, n^o 15.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

CREDIT FINANCIER. 5^e ANNÉE. 4 FRANCS PAR AN.

MM. PÉGOT-OGIER ET C^{ie}, banquiers, se chargent, sans autre commission que le droit de l'agent de change, de l'achat et de la vente de tous effets publics, actions et obligations pour le compte de leurs clients.

Envoyer les fonds en comptes-courants ou les titres à MM. PÉGOT-OGIER ET C^{ie}, banquiers, 7, rue de la Bourse, à Paris. — Dans les villes où la Banque de France a des succursales, verser au crédit de leur compte.

Vu pour legalisation de la signature ci-contre.

En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,